



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat

FORMATION SPÉCIALISÉE DU CSA ACADÉMIQUE

Lundi 11 mars 2024
14 heures – 17 heures
Salle Samuel Paty

Étaient présents

Représentants de l'administration

- Madame Julie BENETTI, rectrice
- Monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général
- Monsieur David BERAHA, SGA - DRRH
- Monsieur Vincent BENAVENT, SGA-M2I
- Madame Corinne SCHITTENHELM, SGA - Pilotage budgétaire et affaires juridiques
- Madame Rachel HENRY, DRRH Adjointe
- Monsieur Yoann REYNAUD, conseiller de prévention académique
- Monsieur Tomás ROLDÁN NAVAS, chargé de mission SST
- Madame Paola DAOUD, secrétaire générale de la DSDEN 93
- Madame Carole DUBARLE-MEYER, secrétaire générale de la DSDEN 94
- Monsieur Didier PIESSE, CT-EVS 2^d degré - DSDEN 77
- Monsieur Nicolas MENANT, CT-EVS 2^d degré - DSDEN 93
- Madame Sandrine DUPUIS CT-EVS 2^d degré - DSDEN 94
- Madame Anne-Marie MENGUS MARTIN, médecin - conseillère technique de la rectrice
- Madame Yangi TUKUDIAU, infirmière de prévention
- Monsieur Éric METZDORFF, conseiller technique de la rectrice - EVS
- Madame Marie-Laure DERRIEN, assistante de service social, conseillère technique de la rectrice
- Madame Laurence POITOUT, correspondante handicap académique

Représentants du personnel

Fédération Syndicale Unitaire

Membres titulaires :

- Madame Catherine ROUSTAN
- Madame Marion FOURET
- Madame Agnès BRIELLES
- Madame Cécile QUINSON

Membres suppléants :

FNEC FP FO

Membres titulaires :

- Monsieur Romain MAHLER
- Monsieur Samir ALEM
- Madame Soulef BERGOUNIOUX

Membres suppléants :

- Monsieur Guillaume DEBAS

UNSA-Education

Membre titulaire :

- Madame Maëva TREILLET

Membre suppléant :

CGT Educ'action

Membre titulaire :

- Madame Émilie OLIVIER

Membre suppléant :

SUD Education

Membre titulaire :

- Monsieur Christian SAUTTREAU

Membre suppléant :

Inspecteur en Santé et Sécurité au Travail

- Monsieur Cédric TESTA

Rédacteur du PV

- Monsieur Émeric HUGUET



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Travaux de la formation spécialisée du CSA académique :

- présentation du protocole de visite des établissements scolaires dans l'académie
- vote de la troisième visite
- réponses aux avis de la FS-A du 27 novembre 2023
- plateforme de recueil des DTA
- calendrier des travaux de l'instance

Point 2 : Réponses aux avis des formations spécialisées suite à un désaccord DGI du 18 décembre 2023 et du 31 janvier 2024

Point 3 : Programme annuel de prévention académique 2024

Point 4 : Questions diverses

La FS-A s'est réunie le 11 mars 2024 sous la présidence de **Madame Julie BENETTI**, rectrice de l'académie de Créteil.

Madame la présidente ouvre la séance à 14h10, constate que le quorum est réuni et rappelle l'ordre du jour.

Mesdames BRIELLES (FSU), BERGOUNIOUX(FO), TREILLET(UNSA) et OLIVIER(CGT) ainsi que Monsieur SAUTTREAU (SUD) donnent lecture des déclarations liminaires jointes au procès-verbal.

Madame la présidente répond que la mise en place, à partir de la rentrée 2024, de groupes de niveaux en classes de sixième et cinquième n'empêchera pas la réunion, à titre dérogatoire, de l'ensemble des élèves d'une classe. Elle ajoute que 125 ETP sont dédiés aux collèges pour permettre d'améliorer les conditions de travail des enseignants et des élèves dans le cadre de cette réforme.

Elle informe qu'un GT académique associant des personnels de direction ainsi que des représentants des corps d'inspection, des services académiques et départementaux sera chargé d'étudier les modalités permettant d'optimiser la mise en place des groupes de niveaux à la prochaine rentrée. Elle précise que cette création n'a pas vocation à remettre en cause l'offre de formation des collèges ni à remettre en cause les dispositifs ou options mises en place par les équipes d'un établissement.

Elle indique que, cette année, l'augmentation de la capacité d'accueil dans certaines filières de la voie professionnelle passe de 24 à 27 élèves, contre 24 à 30 l'an dernier, et ajoute que l'académie financera l'ouverture de nouvelles divisions.

Elle rappelle que la territorialisation de la politique publique éducative nationale permet de mieux prendre en compte la situation et les caractéristiques des écoles et des EPLE.

Concernant l'absence de réponse à la demande d'audience sur la préparation du baccalauréat, **Monsieur CHERFI** indique que le SIEC ayant reçu les organisations syndicales sur le sujet, il considère qu'il n'y a plus lieu à audience au rectorat.

Madame ROUSTAN précise que cela n'est pas suffisant, car l'idée était d'être tous autour de la table pour parler des conditions de travail des correcteurs. Elle indique que souvent le SIEC renvoie à des décisions et des choix du rectorat alors que le rectorat dit ne pas en être à l'origine.

Concernant la circulaire DGI, **Monsieur BERAHA** rappelle qu'il existe deux procédures distinctes : selon que le signalement soit fait par un personnel de l'établissement ou par un membre d'une FS.

Les représentants du personnel estiment qu'ils ne peuvent être rejetés d'une enquête même si le premier signalement provient de collègues de l'établissement concerné.

Madame ROUSTAN réitère sa demande de tenir les FS extraordinaires concernant le bâtimentaire dans les locaux concernés plutôt que de traiter en technocrates les dossiers.

Madame la présidente souligne que les délais de réponse et de traitement des demandes de protection fonctionnelle ont été réduits, même si des progrès restent à faire.

Elle précise que l'académie poursuit le processus de recrutement de médecins de prévention, médecins scolaires et personnels médico-sociaux. Le rectorat dispose des moyens nécessaires mais est confronté à des difficultés de recrutement, renforcées par la concurrence entre employeurs publics.

Elle informe que le rectorat a permis aux DSDEN de recruter deux conseillers de prévention par département et qu'un chargé de mission a pris ses fonctions fin janvier 2024 au sein du service SST.

Elle indique que les statistiques sur les agents ayant présenté leur démission figurent dans le bilan social académique, publié chaque année.

Point 1 : Travaux de la formation spécialisée du CSA académique

1) Présentation du protocole de visite des établissements scolaires dans l'académie

Monsieur REYNAUD rappelle que ce document, validé par le CHSCT académique réuni en décembre 2017, a été réactualisé lors du GT du 2 octobre 2023. Les protocoles de fonctionnement des cinq formations spécialisées ont été harmonisés et le nombre de visites annuelles d'établissement fixé à trois, hors situation d'urgence.

Les principes du protocole de 2017 sont maintenus : réunion préparatoire en comité restreint ; visite avec les représentants du personnel et de l'administration et invitation de la collectivité territoriale; présentation du rapport rédigé par les membres de la délégation lors de la formation spécialisée suivante et vote des préconisations par les représentants du personnel ; organisation d'un suivi de visite afin de vérifier si les préconisations ont été mises en œuvre par l'administration et la collectivité territoriale de rattachement ; présentation d'un compte rendu du suivi de visite en formation spécialisée.

Madame ROUSTAN rappelle que la grille d'examen des bâtiments n'a pas encore été examinée en GT et estime que la rubrique sur les conditions de travail doit être complétée. Elle souhaite qu'un GT soit consacré cette année à l'étude de ces questions.

Monsieur CHERFI répond que cette grille pourra être complétée, voire élargie à d'autres domaines.

Madame TREILLET demande l'organisation d'un GT afin d'optimiser l'efficacité des visites d'établissements et souhaiterait faire des propositions en ce sens.

Monsieur CHERFI lui demande de faire parvenir ces suggestions au pôle RH.

Madame ROUSTAN demande que la visite de certains établissements puisse être organisée dès le mois de septembre.

Monsieur BERAHA répond qu'en raison de l'importante charge de travail à laquelle sont soumis les EPLE et services administratifs à la rentrée il est préférable d'organiser ces visites au plus tôt à la fin du mois de septembre

Madame TREILLET suggère que la liste des établissements à inspecter et celle des personnels s'engageant à être présents à ces visites soit arrêtée lors de la formation spécialisée de juin.

Monsieur BERAHA se dit favorable à cette mesure.

2) Vote de la troisième visite

Madame ROUSTAN estime que la visite du lycée Maximilien Perret à Alfortville est prématurée et suggère celle du collège Christiane Desroches Noblecourt à Villeneuve-Le-Roi.

Monsieur BERAHA soumet cette proposition au vote des représentants du personnel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3) Réponses aux avis de la FS-A du 27 novembre 2023

- Communication aux agents bénéficiaires d'une RQTH de la procédure permettant de faire valoir leurs droits

Madame FOURET demande si le webinaire s'adressait à un public ciblé et souhaite que son contenu soit transmis à l'ensemble des chefs de service, enseignants et agents.

Madame HENRY précise que ce webinaire, consacré, entre autres, à la mise en œuvre des actions en matière de handicap menée à l'égard des agents, a été transmis à tous les personnels de direction des EPLE.

Madame ROUSTAN regrette que les documents et supports traitant des sujets relevant de la compétence des représentants du personnel ne leur soient pas automatiquement envoyés.

Monsieur BERAHA répond que cette formation était réservée aux chefs d'établissement.

- Accompagnement par le supérieur hiérarchique des agents victimes d'agressions ou de menaces lors du dépôt de plainte

Madame FOURET estime que la réponse de l'administration manque de clarté et souhaiterait obtenir des précisions sur cette procédure.

Madame la présidente répond que le cabinet de la rectrice demande systématiquement aux chefs d'établissement de proposer aux agents d'être accompagnés lors de leur dépôt de plainte.

- Dégradation des conditions d'accès des femmes et parents isolés à la formation continue et multiplication des formations à distance organisées hors du temps scolaire

Madame FOURET estime que la réponse de l'administration sur le biais genré manque de précision. La duplication des sessions sur différents créneaux de la semaine ne lui paraît pas envisageable pour les disciplines à faible effectif. Il en va de même pour les déclinaisons à l'échelle locale ou du district dont les contours restent flous et la faisabilité incertaine. Elle rappelle que la question portait sur l'ensemble des formations organisées hors du temps scolaire et précise que les formations organisées pendant les vacances scolaires ne revêtent pas un caractère obligatoire.

- Difficultés de mise en œuvre de la politique de réforme de la formation continue menée par l'académie

Madame ROUSTAN informe avoir recueilli de nombreux témoignages verbaux de souffrance au travail auprès d'agents exerçant à l'E AFC et à la DANE. Elle estime que la communication avec les formateurs déchargés manque de qualité, de fluidité et de bienveillance.

Madame la présidente répond que cette question doit être abordée avec la directrice de l'E AFC.

- Demande de maintien d'un poste de secrétaire d'intendance au collège de Coubert, formulée lors de la séance du 06/11/2023

Monsieur BERAHA confirme qu'un support administratif a été implanté jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/2024 après le départ de l'agent contractuelle qui avait été recrutée en renfort depuis l'ouverture du collège en septembre 2023 jusqu'aux vacances de la Toussaint.

4) Plateforme de recueil des DTA

Monsieur BERAHA informe que ce dispositif est fonctionnel depuis la rentrée, en phase de test avant le déploiement au niveau académique et que les chefs d'établissement ont commencé à mettre leur DTA sur cette plateforme. Une communication sera faite auprès des EPLE et écoles lorsque la phase de test sera terminée.

Point 2 : Réponses aux avis des formations spécialisées des 18 décembre 2023 et du 31 janvier 2024 (formations réunies à la suite de désaccord DGI)

Madame ROUSTAN informe de la découverte d'un nouveau cas de cancer au lycée Romain Rolland et réitère la demande formulée d'un recours à une expertise permettant d'évaluer la situation sanitaire de l'établissement. Elle estime que le nombre d'agents atteints d'un cancer est anormalement élevé et fait part de l'inquiétude des collègues. Elle rappelle que le refus de l'administration doit être motivé.

Monsieur BERAHA répond que le rectorat a transmis les demandes des organisations syndicales à la collectivité de rattachement. Une réunion DRRH-SEMA-Etablissement est également envisagée afin d'organiser la réponse aux questions des agents.

Monsieur CHERFI rappelle que l'enquête destinée à évaluer le caractère anormal du nombre de cancers observés et à délimiter le périmètre d'intervention est du ressort de Santé Publique France en lien avec l'Autorité Régionale de Santé.

Madame ROUSTAN informe que, suite à la tenue de la FS-A du 31 janvier, les collègues du lycée Maximilien Perret ayant exercé leur droit de retrait ou signalé l'existence d'un DGI ont subi des pressions et des mesures de rétorsion de la direction.

Madame la présidente lui demande des exemples étayant ces propos.

Madame ROUSTAN répond que la cheffe d'établissement souhaitait rédiger un rapport à l'encontre du collègue ayant pris des photos.

Monsieur TESTA informe avoir assisté à la CHS d'établissement et précise n'avoir entendu, lors de cette réunion, aucune mesure de rétorsion.

Mme BERGOUNIOUX donne lecture de l'avis suivant :

« Aucune forme de pression ne saurait être exercée à l'encontre des personnels des établissements, se plaçant en droit de retrait, remplissant les registres (emplois du temps, rendez-vous de carrière, projets, etc.) »

Monsieur CHERFI soumet cet avis au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Programme annuel de prévention académique 2024

Madame OLIVIER et **Madame FOURET** donnent lecture d'un texte sur l'inscription, dans la Constitution, du droit des femmes à disposer de leur corps.

Monsieur CHERFI les remercie pour cette lecture.

Madame FOURET donne lecture d'un vœu concernant le recueil, le traitement et la prévention des violences, discriminations, harcèlements et agissements sexistes et sexuels :

« Les représentants du personnel de la FS-A demandent, conformément aux OSM 2024, que l'Académie renforce les actions de sensibilisation et de formation visant à prévenir les violences, les discriminations, le harcèlement et les agissements sexistes et sexuels, en particulier auprès des Chef-fes d'établissement et IEN et qu'une réelle évaluation des situations de travail présentant une plus grande probabilité d'exposition à ces actes soit intégrée au DUERP et les mesures de prévention inscrites au programme annuel de prévention. »

Monsieur CHERFI soumet cet avis au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur REYNAUD précise que le PAP est soumis pour avis à la formation spécialisée. Il rappelle qu'un GT s'est réuni le 29 janvier.

Il indique que les orientations stratégiques ministérielles (OSM) ne sont parvenues qu'en février. Celles-ci se répartissent en deux axes principaux : les enjeux stratégiques en matière de prévention de la santé, de la sécurité et des conditions de travail ; les obligations réglementaires et les moyens permettant de mettre en œuvre cette politique.

Monsieur REYNAUD ajoute que le PAP 2024 reprend les deux axes du programme annuel 2023. Le regroupement des différentes actions sous forme d'axes permet d'assurer leur mise en œuvre sur plusieurs années et d'en garantir la pérennité. Ces axes s'articulent autour de deux priorités : attribution d'importants moyens au réseau des conseillers de prévention et d'assistants de prévention (recrutement de deux conseillers de prévention par département) ; garantir la bonne compréhension et le bon usage des registres et documents obligatoires.

Il informe que la question des enjeux climatiques a été intégrée cette année dans le PAP.

Madame ROUSTAN estime que les indicateurs ne sont jamais évalués.

Madame HENRY répond qu'ils le seront cette année.

Madame ROUSTAN réitère sa demande d'obtention de la cartographie des assistants et conseillers de prévention en poste. Elle sollicite la rédaction d'une fiche sur les accidents de service destinée à être présentée par les agents victimes à leur médecin dans afin d'être exemptés du paiement de la consultation.

Madame FOURET donne lecture d'un avis sur la mise en œuvre d'une politique de prévention dans l'académie :

« Il est temps de mettre en place une politique ambitieuse de prévention dans notre Académie : les représentants du personnel de la FS-A demandent que l'année scolaire 2024/2025 soit celle d'une mobilisation à grande échelle concernant la rédaction des DUERP (ou éventuellement leur mise à jour) en facilitant le travail au sein des établissements scolaires et des services en mobilisant pour les personnels engagés volontaires des décharges horaires sur le face-à-face pédagogique.

Il est nécessaire d'identifier les assistants de prévention et de leur octroyer les décharges préconisées dans les OSM 2024 pour organiser et accompagner ce travail.

Il est temps que l'Académie de Créteil se mette au niveau du droit et du règlement. »

Monsieur CHERFI soumet cet avis au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

Madame BERGOUNIOUX donne lecture d'un avis soulignant l'absence de DTA dans la plupart des bâtiments du lycée de Cachan :

« L'absence de DTA dans la plupart des bâtiments du Lycée de Cachan place les collectivités locales dans l'illégalité. Aussi la FS sollicite-t-elle Mme la Présidente de la FS, en l'espèce Mme la Rectrice, afin qu'elle mette immédiatement en demeure les collectivités territoriales concernées. »

Madame la présidente rappelle que le rectorat travaille en étroite collaboration et dans un climat de confiance réciproque avec le conseil régional et l'ensemble des collectivités locales afin d'optimiser les conditions de travail des agents. Ce climat de relations privilégiées n'exclut pas la formulation de demandes claires, explicites, réitérées et fermes auprès des différents partenaires.

Monsieur CHERFI soumet cet avis au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

Madame TREILLET et **Monsieur DEBAS** quittent la réunion à 17h45

Madame la présidente quitte la réunion à 17h50. La présidence est assurée par **Monsieur CHERFI**.

Madame FOURET donne lecture d'un avis demandant la mise en œuvre de mesures conservatoires dans le cadre des VSS :

« Les représentants des personnels de la FS-A demandent que dans le cadre de violences sexistes et sexuelles (et autres violences) l'autorité hiérarchique utilise les mesures conservatoires comme mesure appropriée pour éviter ou faire cesser les violences et discriminations auxquelles les victimes qui signalent sont exposées, qu'une procédure judiciaire ait été engagée ou non. »

Monsieur le président répond que le rectorat suspend systématiquement l'agent dès lors qu'il dispose de preuves ou faisceau d'indices suffisants.

Il soumet l'avis au vote.

POUR : 6 (FSU - CGT - SUD) ; ABSTENTIONS : 3 (FO)

Madame BERGOUNIOUX donne lecture d'un avis soulignant la vétusté des bâtiments du lycée de Cachan :

« La vétusté des bâtiments du Lycée de Cachan ((défaut d'étanchéité [infiltrations d'eau dans les murs et plafonds, plafonds abîmés, chute de dalles de faux-plafond], prolifération de rats, salles de physique-chimie dysfonctionnelles, équipements électriques dangereux, sols abîmés, fenêtres dégradées, présence d'amiante, et infiltrations sur Vinci, en l'absence de DTA) ayant été constatée par les personnels du Lycée, la Région et les personnels administratifs, la FS sollicite l'établissement d'un état des lieux complets – diagnostics à l'appui-permettant de prioriser les travaux à engager immédiatement par la Région. Des réunions régulières doivent être organisées afin de vérifier l'exécution des travaux indispensables à la sécurité des personnels et des élèves. De nombreux travaux doivent être exécutés sans attendre les vacances d'été, et encore moins l'échéance de 2026 mentionnée par la Région. »

Monsieur le président rappelle que cette situation a été portée à la connaissance du vice-président de la région et qu'une visite a été organisée.

Il soumet l'avis au vote.

L'avis est adopté à l'unanimité.

Madame ROUSTAN donne lecture d'un avis sur les programmes annuels de prévention :

« Les représentants de la FS-A constatent les efforts encore insuffisants de la politique de prévention mise en œuvre par le rectorat de Créteil. Elle demande une amélioration de la prise en charge et du suivi des violences sexistes et sexuelles ; un véritable accompagnement médical des personnels en souffrance et le respect des recommandations de la médecine de prévention ; un effort concret de lutte contre l'amiante dans ses locaux conformément à la réglementation, par l'ouverture même incomplète de la base de donnée des DTA; une lutte contre la répétition des accidents de service qui mobilise tous les acteurs des services médicaux aux formations spécialisées afin d'identifier les récurrences et protéger les personnels. »

Monsieur le président soumet cet avis au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le président soumet le programme annuel de prévention académique au vote.

CONTRE : 3 (FO) ; ABSTENTIONS : 6 (FSU – CGT – SUD)

Madame ROUSTAN rappelle que l'administration n'a toujours pas répondu à la demande d'organisation d'une enquête sur le collège de Montévrain, formulée il y a dix jours par son organisation syndicale.

Monsieur BERAHA précise que l'administration ne dispose pas, à ce stade, d'éléments suffisants de nature à justifier l'ouverture d'une enquête.

Madame FOURET donne lecture d'un avis sur l'état de la prévention de la santé au travail dans l'académie :

« Considérant l'état de la prévention de la santé au travail dans notre Académie (et donc dans chacun des trois départements de l'Académie) : pas ou peu de DUERP, état bâtiminaire, etc. Les représentants du personnel de la FS-A demandent que le contingent annuel d'autorisations d'absence des membres des FS-A, FS-SA et des trois FS-D bénéficient par dérogation aux disposition de l'article 1 de l'arrêté du 15/06/2022 du contingent fixé dans l'article 2 du même arrêté puisque nos travaux présentent des enjeux particuliers en terme de risques professionnels. »

Monsieur le président soumet cet avis au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

Point 4 : Questions diverses

- 1) Ouverture du collège Assia Djebbar d'Ivry-sur-Seine et du lycée de Vincennes

Monsieur le président confirme l'ouverture de ces établissements à la rentrée 2024.

- 2) Fonctionnement des instances du GIP/FCIP

Monsieur le président répond que la composition et le fonctionnement de cette formation spécialisée figurent dans l'arrêté du 10 janvier 2024. Pour rappel, le directeur du GIP est Monsieur Pascal Fourestier.

- 3) Conséquences des jeux olympiques et paralympiques sur le fonctionnement des établissements

Monsieur le président informe que la rentrée ne sera pas reportée. Des aménagements seront mis en place et des autorisations spéciales d'accès délivrées aux agents.

4) Lycée de Cachan

Monsieur le président indique que la question a été traitée au cours de l'instance. Il n'y revient pas en question diverse.

5) Publication d'un tweet posté par une militante du parti politique Reconquête

Monsieur le président répond que le rectorat n'intervient pas dans la communication d'un parti politique.

6) Formation spécialisée du 1er mars 2024 (DGI)

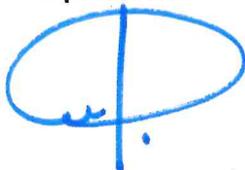
Monsieur le président indique que la question a déjà été largement abordée lors de cette réunion.

7) Présence de la bactérie Escherichia coli dans les sanitaires et l'eau de consommation du groupe scolaire Pampidou

Monsieur TESTA répond qu'une réponse sera apportée ultérieurement.

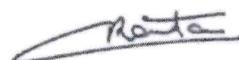
La séance est levée à 18h15.

Le président

A blue ink signature consisting of a large, stylized oval shape with a vertical line through it, and some smaller scribbles below.

Mehdi CHERFI

La secrétaire de la FS-A

A blue ink signature that appears to read 'Rosta' in a cursive, handwritten style.

Catherine ROUSTAN